

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 16 DECEMBRE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

LE 21 DECEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-33

Avis relatif à la nomination du nouveau vice-président de la commission espèces et communautés biologiques du CNPN

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu les résultats de l'appel à candidatures,

Le **CNPN** émet un **avis favorable** (22 favorables, 0 défavorable, 2 abstentions) à la candidature de Nyls de Pracontal à la vice-présidence de la commission « espèces et communautés biologiques » du Conseil national de la protection de la nature.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER